76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
agriculture@snepfsu.net

Bulletin d'information

n°1 - Novembre 2018

Secteur AGRICULTURE

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

ÉDITO...

En septembre 2017, le gouvernement de M. Philippe entamait réellement son premier exercice, sous la « haute direction » de M. Macron, Président depuis quelques mois. Un an après, où en est-on ?

Pour la FSU et le SNEP, c'est clair, ce gouvernement ne fait pas le choix de la solidarité et des transformations sociales. Il manque d'ambition. Mais de quelle ambition parlons-nous ?

Il s'agit d'imaginer une société plus juste où s'exprimerait la solidarité entre les individus, entre les pays, quelles que soient leurs cultures.

Une ambition pour la planète et sa durabilité : la démission de Nicolas Hulot illustre parfaitement le manque d'ambition dans ce domaine.

Une ambition pour des rapports sociaux équilibrés : la réforme des retraites programmée pour l'automne, ne s'annonce guère prometteuse de solidarité intergénérationnelle.

La réforme de la fonction publique autour de quatre chantiers, "paritarisme", "recours aux contractuels", "rémunérations au mérite", "accompagnement des agents du service public", sera un véritable tsunami. C'est le projet, issu du Conseil National de la Résistance, qui est totalement remis en question.

Qu'il doive évoluer, certes, mais sans abandonner les fondamentaux qui ont guidé nos ainés pour reconstruire le monde et la France dévastée de 1945. Les services publics de qualité de notre pays sont la richesse des démunis. Même les analystes les plus libéraux reconnaissent que notre pays a mieux résisté à la crise financière de 2008, grâce à notre modèle social.

Dans notre domaine, l'éducation, l'enseignement et l'EPS, l'horizon n'est guère dégagé.

Pêle-mêle, signalons :

- La réforme du bac aux objectifs et à l'organisation très contestables (perte de 0,5 h d'enseignement d'EPS en bac STAV, quelle place au bac S EAT ?...).
- Le report d'un an des accords du PPCR.
- L'augmentation de 10% du prix de la licence UNSS,
- La semaine de quatre jours dans le 1er degré, contre l'avis des chercheurs en sciences de l'éducation et des chrono-biologistes.
- La remise en cause du ministère de la Jeunesse et des Sports où le sport de haut niveau sera confié à une agence, et l'éducation populaire déléguée aux collectivités territoriales.

Malgré tout cela, nos politiques affichent leur volonté de faire de notre pays une "nation sportive". !!! NON, cela ne se mesure pas au nombre de médailles olympiques, mais bien aux conditions dans lesquelles nos jeunes éprouvent de la satisfaction à découvrir et pratiquer des APSA dans nos lycées et au sein des clubs associatifs structurés.

Que faire ?

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage : polissez-le sans cesse et le repolissez » écrivait déjà Boileau au 17ème siècle, une manière élégante et poétique de dire qu'il « ne faut rien lâcher » et résister pied à pied !

Comment faire ?

Chacun d'entre nous possède ce potentiel et une boite à outils pour faire vivre nos convictions, pour une société plus juste, à conditions de dépasser nos craintes. Les limites se trouvent bien souvent en nous : nous n'osons pas, nous partons perdant d'avance, nous croyons connaître la réponse avant de l'avoir posée : « à quoi bon puisque.. ? Eh bien, inversons cette stratégie infernale partout et à chaque occasion : utilisons et participons aux heures d'informations syndicales dans les établissements, informons nos élèves et leurs parents, des points négatifs de la réforme du bac, participons aux conseils d'intérieur et d'administration des établissements, rencontrons les instances administratives...

Et puis, fin novembre/début décembre, chacun d'entre vous doit exercer son devoir d'enseignant-citoyen : prendre quelques minutes pour :

« VOTER aux élections professionnelles et élire ainsi vos représentants dans les conseils techniques ministériels et dans les commissions administratives paritaires ».

Chacune, chacun d'entre vous a eu l'occasion au moins une fois, de faire appel durant sa carrière à un élu ou un représentant syndical pour un simple renseignement. Alors ne laissez pas les autres décider pour vous :

Agissez et Votez pour la FSU,
Votez pour le SNEP-FSU, Votez pour le SNETAP-FSU

Joseph Boulc'h pour le collectif SNEP/FSU - Secteur Agriculture

SOMMAIRE

p.1 : Édito

p.2/3 : Élections professionnelles : tout ce qu'il faut savoir

p.4 : Les actions du groupe Agri depuis 4 ans : aidez-nous à les continuer !

Le secteur Agri du SNEP-FSU bat campagne… à la campagne

p.5 : Le SNEP-FSU défend la formation

Courrier à la DGER du 20/06/18 à propos de la suppression du poste de formateur EPS de l'ENSFEA

p.6 : « Effet ligne d'eau à la rentrée scolaire... »

Le secteur Agri du SNEP-FSU se présente

p.7/8 : Centre EPS et société

Fiche de syndicalisation

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre

Fin novembre, vous êtes invités à élire vos instances représentatives, CTM, CTEA, et les CAP.

Le moment de montrer son attachement au SNEP et au SNETAP et à la FSU !

Lors des élections professionnelles, chacun à l'occasion de montrer son ralliement, non seulement au seul syndicat qui défend l'EPS, mais aussi à la FSU, dont le SNEP et le SNETAP font partie, et qui donnent toute leur énergie pour défendre nos services publics. Ce faisant, vous conforterez le projet ambitieux de la FSU.

Surtout, ce sera l'occasion de prouver au ministère, que l'ensemble des agents est attaché et soutient le travail indispensable des commissaires paritaires, représentants des collègues, qui corrigent tous les ans de très nombreuses erreurs de l'administration (souvent sous pression par manque de temps), tant sur l'évolution et l'avancement de carrière, que sur les mutations.

Dans cette période, plus que trouble dans notre société, où les fondements de l'Enseignement Agricole sont attaqués, avec la baisse des financements, la baisse du nombre de postes, la réforme prochaine de l'enseignement professionnel, où les régimes de solidarité sont remis en cause, voter est un acte citoyen, un droit, mais encore plus dans le climat politique actuel, un devoir, qu'il ne sera pas possible de balayer d'un revers de main.

Le vote est un acte fondateur du projet du SNEP-FSU.

Du résultat de nos votes découleront les moyens attribués à chaque syndicat (décharge = du temps pour militer, pour étudier les dossiers, vous défendre).

Par votre vote, faites entendre votre voix !!!!

Rappel pour les détachés !

Le vote concernant la CAP : un courrier du ministère de l'Education Nationale vous a été envoyé courant du mois de juillet.

Ce courrier vous précise les démarches à suivre pour valider une adresse mail via l'outil GUILEN.

GUILEN est l'outil informatique mis en place pour permettre aux agents du Ministère de l'Éducation Nationale exerçant leurs fonctions au Ministère de l'Agriculture, d'avoir accès aux ressources informatiques ministérielles.

Ce portail vous permettra :

- De voter aux élections professionnelles.
- De connaitre les informations carrières et promotions.

Une démarche qui peut paraitre fastidieuse mais nécessaire pour participer au vote.

Vous êtes Contractuel d'État ou en CFA et CFPPA dans un établissement agricole

Les instances à pourvoir	Agent Contractuel Etat	Agent CFA CFPPA	Modalités de vote Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
Comité Technique Ministériel (CTM)	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU
Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA)	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU
Commission Consultative Paritaire (CCP)	Vote pour une CCP Nationale	Vote pour une CCP régionale des catégories A	**Vote par correspondance** dès réception du matériel de vote, avant le 6 décembre 2018	Liste FSU toutes disciplines confondues.
Commission Technique Régionale de l'Enseignement Agricole (CTREA)	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU.

Du 29 novembre au 6 décembre, vous voterez plusieurs fois

Vous êtes Prof EPS ou Agrégé détaché au MAAP

Les instances à pourvoir	Prof EPS détachés	Agrégés détachés	Modalités de vote Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
Comité Technique Ministériel (CTM)	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU
Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA)	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU
Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) de son corps	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	**Vote électronique** du 29 novembre au 6 décembre (voir modalités dans ce bulletin)	Prof EPS = Liste SNEP-FSU Agrégés = Liste SNES; SNESUP; SNEP; FSU
Commission Technique Régionale de l'Enseignement Agricole (CTREA)	**OUI Je vote**	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU.

Pour les enseignants détachés Prof EPS et Agrégé : modalités du vote électronique

Attention : pour le vote électronique, vous disposez d'une nouvelle adresse qui doit être activée !
Cette adresse permettra également au ministère de communiquer sur l'évolution de votre carrière avec vous.
Le vote ne se fait pas par votre adresse educagri, mais par une nouvelle adresse de messagerie. Tout collègue titulaire doit préalablement se rendre sur http://webmail.education.fr. Il suffit pour votre identifiant (adresse mail) de taper dans la fenêtre : prenom.nom@education.fr. Le mot de passe est en fait votre NUMEN (que vous devrez changer ultérieurement).
C'est sur cette messagerie que vous recevrez (dans boite de réception) la démarche à suivre pour voter (invitation à ouvrir un compte électeur). Une procédure est à votre disposition sur le site du SNEP-FSU. Si vous rencontrez un problème, contactez le secrétariat de votre établissement, ou alors connectez-vous au site web du SNEP-FSU qui vous permet aussi d'ouvrir votre compte.
Une fois celui-ci ouvert, vous recevrez une confirmation à effectuer par mail. Par la suite, un identifiant personnel de vote et la démarche à effectuer par internet pour voter vous seront adressés sous pli postal, à votre adresse personnelle.

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire :
Thierry Raynal : thierry.raynal@educagri.fr - 07 87 00 78 18)
Joseph Boulc'h : joseph.boulch@educagri.fr - 06 47 91 90 87)

Vous êtes PCEA EPS en poste dans les établissements d'enseignement agricole

Les instances à pourvoir	PCEA	Modalités de vote Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
Comité Technique Ministériel (CTM)	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU.
Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA)	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste FSU ; SNEP
Commission Administrative Paritaire des PCEA	**OUI Je vote**	**Vote par correspondance** dès réception du matériel de vote, avant le 6 décembre 2018	Liste SNETAP
Commission Technique Régionale de l'Enseignement Agricole (CTREA)	**OUI Je vote**	Vote à l'urne dans l'établissement, le 6 décembre	Liste SNETAP- FSU

Les actions du groupe SNEP-FSU Agri depuis quatre ans : aidez-nous à les continuer !

Le groupe SNEP-FSU Agri, grâce à votre soutien à travers vos votes lors des élections professionnelles de 2014, a pu mener des actions et travailler, afin de vous informer sur les réformes et les évolutions du métier :

- Participation à des réunions régulières avec les collègues du SNETAP et de la FSU pour analyser et mener des actions sur les nouveaux textes et les réformes.

- Participation aux groupes de travail concernant les congés formation et de mobilité des personnels de l'enseignement agricole.

- Contacts réguliers avec les collègues pour résoudre des situations particulières, expliquer nos droits et devoirs, expliquer le fonctionnement de l'administration.

- Réunion 4 fois par an du collectif du SNEP-FSU Agri, afin de réaliser des bulletins d'information à destination de tous les collègues EPS de l'enseignement agricole.

- Actions en région Rhône Alpes auprès du DRAFF qui avait la volonté de supprimer les moyens alloués aux enseignements facultatifs et aux sections sportives. Ces actions (grèves et pétitions (1 000 signatures) ont permis de redonner des moyens horaires (2 heures par établissement) et de maintenir ces enseignements, essentiels pour un bon recrutement dans nos établissements et vecteurs d'une éducation complète pour nos élèves.

- Rencontre avec les inspectrices d'EPS de l'enseignement agricole et du Doyen Mr Savy, afin d'aborder le plan de développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole, voté en juin 2017.

- Rencontres avec la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche).

- Participation de nos élus aux commissions administratives paritaires sur l'avancement, les mutations, les révisions de note, l'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle.

- Participation aux Comités Techniques de l'Enseignement Agricole (CTEA) qui étudient tous les éléments liés à l'organisation et à la pédagogie dans l'enseignement agricole, dont l'EPS.

- Visite des stagiaires à l'ENSFA de Toulouse chaque année, afin d'expliquer le fonctionnement de l'enseignement agricole et les droits, aux collègues nouvellement promus.

- Organisation d'un stage de Formation syndicale, ouvert à tous, en décembre 2017, à Valence.

Dans une période à venir qui sera dense en changements et réformes, le groupe du SNEP-FSU Agri se mobilisera pour défendre la profession, notre métier et notre discipline, dans l'intérêt de nos élèves. Votre vote entre le 29 novembre et le 6 décembre est ESSENTIEL pour que notre voix à nous, compte !!!

Aurélie Delsard

Le secteur Agri du SNEP-FSU bat campagne… à la campagne

Réuni en secteur agriculture au SNEP-FSU les 13 et 14 septembre, le collectif a décidé de proposer un temps d'information syndicale lors des réunions régionales institutionnelles. Ce temps se fait en dehors de l'ordre du jour et sur la pause méridienne, afin de permettre au maximum de collègues d'y participer.

Pourquoi : nous sommes élus au CTM et CTEA et CREA, c'est donc l'occasion de rendre compte de notre action sur la mandature passée et nous sommes aussi candidats sur la prochaine : Joseph Boulc'h pour le CTM et CTEA et Aurélie Delsard ou Thierry Raynal pour le CNEA.

D'autre part, malgré des informations constantes à toute la profession, tant de la part du SNETAP-FSU et du SNEP-FSU, nous observons un grand déficit de connaissances des collègues, sur les implications de la mise en œuvre des mesures Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR). Fort de ce constat, nous avons décidé d'aller à la rencontre des collègues et les réunions régionales s'y prêtent, bien entendu. L'accord des DRAAF a été obtenu dans toutes les régions, légitimant encore plus nos interventions.

Dans ce temps de présentation et d'échange avec les collègues, ont aussi été évoqués les dossiers d'actualité : la réforme du bac, le plan de développement des activités sportives au MAAP, la réforme de la fonction publique et des retraites, la remise en cause du paritarisme, etc…

Dans toutes les régions métropolitaines, un membre du collectif a été ou sera présent, d' Amiens à Orange, de Rennes à Chalons en Champagne, en passant par St Lô, Angers, Poligny, Orléans, Roanne, Périgueux et Toulouse.

A la date de cette parution, plusieurs réunions ont eu lieu. L'accueil est unanimement favorable, permettant de faire le lien entre le général et le particulier. C'est également l'occasion de rappeler les modalités et les enjeux du vote des élections professionnelles entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018, pour les Profs EPS détachés (vote électronique - CAPN - et vote à l'urne le 6 décembre) et le vote à l'urne pour les PCEA, toujours le 6 décembre. Un citoyen averti en vaut deux et un citoyen fait entendre sa voix.

Alors, de fin novembre au 6 décembre,
je fais entendre mon avis,
avec la FSU, j'agis, je vote !

Le collectif SNEP-FSU du Secteur Agriculture

Le SNEP-FSU défend la formation...

La formation EPS à l'ENSFA de Toulouse : l'impasse inadmissible !

La FSU (SNEP et SNETAP) doit intervenir le 29 novembre 2018, auprès de la DGER, pour réclamer le maintien d'un poste de formateur d'EPS à l'Ecole Nationale Supérieure de Formation Agricole.

Suite au non renouvellement du détachement du collègue en juin 2017, le poste est resté vacant.
Nous avons donc interpellé Mr Vinçon, Directeur de la Direction Générale de l'Enseignement et de le Recherche (DGER). A ce jour pas de réponse, silence assourdissant... qui en dit long sur l'intérêt porté par nos responsables à la formation et la place de l'EPS au sein de l'ENSFA.

Pendant ce temps, les stagiaires EPS « bricolent » ; des collègues des 4 coins de France sont sollicités ; leurs compétences ne sont pas mises en doute mais cela nuit gravement à la cohérence de la formation pour les stagiaires. Notons par exemple, que pour la première fois en EPS, 2 collègues stagiaires non pas été titularisés en juin dernier et sont en renouvellement de stage.
Cette situation ne peut pas durer. Nous avons obtenu une audience à la DGER et défendrons la juste place de notre discipline dans la formation à l'ENSFA.

Joseph Boulc'h

Secteur Agriculture

Paris, le 20 juin 2018
D.G.E.R
à Monsieur Philippe VINÇON
Directeur Général
1 ter, avenue de Lowendal
75007 PARIS

Objet : suppression du poste de Formateur EPS de l'ENSFEA

Monsieur le Directeur Général,

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'École Nationale Supérieure de Formation Agronomique (ENSFEA) n'a plus de formateur en Éducation Physique et Sportive.

Nous vous interpellons pour connaître les raisons de cette discrimination envers notre discipline.

Cette année scolaire, il a été trouvé une solution provisoire pour pallier l'absence de formateur en EPS, seulement quelques jours avant l'arrivée des reçus au concours 2017.

L'énergie déployée par les différents acteurs a permis de proposer un premier regroupement de qualité en octobre 2017, mais la précarité de ce dispositif a montré ses limites à travers le regroupement de mars 2018 où les stagiaires ont été « casés » dans des modules qui ne relèvent pas des problématiques de formation d'un reçu concours en EPS.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour aborder cette question de la formation initiale des enseignants du Ministère de l'Agriculture, pour le retour d'un formateur titulaire en EPS, indispensable à la continuité de la formation initiale, coordonnateur du GAP EPS (Groupe Animation Pédagogique). Cela devra permettre le maintien de la représentativité et l'équité entre les disciplines enseignées dans l'Enseignement Agricole.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Benoit HUBERT
Secrétaire Général SNEP-FSU

« Effet ligne d'eau, à la rentrée scolaire… »

Il y a des fois où l'on peut s'interroger sur l'effet coïncidence et l'enchaînement d'évènements.

L'impact de la semaine de 4 jours dans le 1er degré à Bourges et son agglomération, a eu un effet néfaste sur l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans le lycée agricole de la ville à cette rentrée 2018 ; « Parfois, le changement c'est trop souvent et c'est néfaste !».

Voici une petite histoire qui pourrait faire sourire, mais cela nous fait pleurer ainsi que nos élèves de terminales, à cette rentrée 2018.

Il y a quatre ans, les écoles primaires sont passées de 4 jours, à 5 jours de classe par semaine dans l'agglomération de Bourges. Au printemps derniers, rétropédalage, retour à la semaine de 4 jours pour le « bien » de nos jeunes écoliers. Lors de la réunion annuelle d'affectation des créneaux piscine pour l'année scolaire 2018/2019, nous apprenons que notre établissement perd deux créneaux le jeudi matin et le mercredi matin, afin que les écoles primaires récupèrent les créneaux. Nous nous interrogeons : pourquoi perd-on le mercredi matin ; les écoliers n'ont pas classe ? Oui, mais le club de natation local récupère toute la matinée « comme il y a quatre ans », et la piscine sera ouverte le mercredi après-midi au public. De toute façon, on nous dit que la convention avec le club est signée et que notre établissement n'est pas prioritaire !!! C'est comme ça et puis c'est tout !!

Bien fâchés par cette décision qui allait nous empêcher de proposer natation aux futurs élèves de 1ère pour leur examen, nous n'avions pas d'autre choix que de modifier notre emploi du temps, pour placer les terminales ayant choisi un menu EPS avec natation l'an dernier, sur le dernier créneau piscine restant : le jeudi après-midi, afin de pouvoir au moins leur permettre de passer leur CCF et assurer la continuité pédagogique entre les années du cycle terminal. Nous proposons à la direction de notre lycée un planning EPS incluant ces nouvelles modifications…. et le mois de juillet arrive.

Les vacances se passent mais sont ponctuées de nombreux drames dans notre région comme ailleurs, sur les lacs et rivières avec des noyades d'adolescents, de jeunes enfants ou de seniors. Notre rôle d'enseignants d'EPS apparaît encore plus fondamental quant au savoir nager... et pourtant, nos créneaux d'enseignement en natation se réduisent...

Arrive la pré-rentrée et nous découvrons l'emploi du temps des classes et, au mépris de nos propositions de début juillet, les terminales ont cours le vendredi matin ; or, il n'y a pas de créneau piscine ce jour-là, puisque nous n'en avons plus qu'un le jeudi !!! Pas grave, c'est une erreur... nous allons revoir cela.

Nous informons notre direction de l'importance que les élèves de terminales soient placés le jeudi en début d'après-midi. Changement impossible….. la « moulinette » EDT n'arrive pas à modifier le créneau. La complexité des emplois du temps avec les nombreuses plages en horaires non affectés et en pluridisciplinarités (4 à 6 enseignants « bloqués sur la même plage horaire ») empêchent soi-disant la modification de l'emploi du temps de la classe.

Conclusion de cette imbroglio : malgré nos interventions motivées, nos argumentations réitérées, les terminales n'ont plus natation dans leur menu, la liaison 1ère /term sur le plan pédagogique est rompue, le créneau piscine du jeudi est inoccupé et 4 classes ont EPS dans l'enceinte du lycée, sur un même créneau, avec 2 installations sportives disponibles. Insupportable !...

« Vive la semaine de 4 jours » qui arrangerait, *selon certains,… tout le monde (mais qui est tout le monde ?)*. En tout cas, pas les premiers concernés : les élèves du 1er et du 2nd. Journées plus denses pour les uns, moins de choix et non accès au savoir nager pour les autres, fatigue pour tous, choix pédagogiques contraints. Vive les réformes !!!

Aurélie Delsard

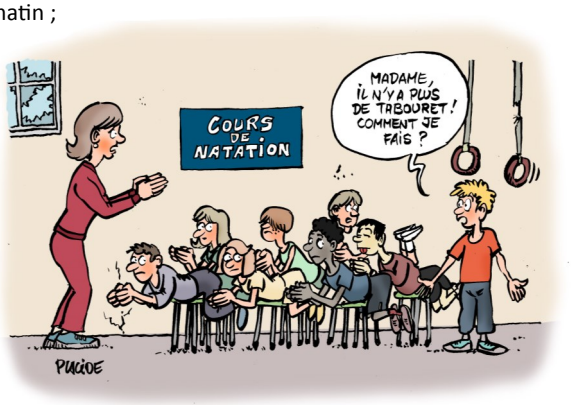

Le Secteur Agriculture du SNEP-FSU se présente et se tient à votre disposition

Nom et Prénom	Adresse de l'établissement	Adresse Personnelle	Responsabilités
SABLIC Didier **didier.sablic@snepfsu.net**	Lycée Edouard Branly 33 Rue du Petit Bois 94000 CRETEIL	SNEP - 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.27	**Secrétaire National** - Titulaire CNEA
BOULC'H Joseph **boulch.joseph@wanadoo.fr**	LEGTA Rennes, Le Rheu 55 av, de la Bouvardière 35650 LE RHEU	7 allée des chênes 35690 ACIGNE Tél : 06.47.91.90.87	**Coordo SNEP Agriculture** - Pédagogie - Mutations, détachés - UNSS - Suppléant CTEA
LARNAC Stéphane **stephane.larnac@educagri.fr**	LEGTA Valence Avenue de Lyon 26500 BOURG LES VALENCE	33 rue du Mont Pilat 26600 GRANGES les BEAUMONT Tel : 06.10.19.57.91	- Relation stagiaires - Syndicalisation - Précarité
MICHAUD Patrick **patrik.michaud@wanadoo.fr**	LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél : 04.66.20.67.67	19, rue Villars 30000 NIMES Tel: 06 75 93 18 03	- Relation stagiaires - Précarité - Syndicalisation
RAYNAL Thierry **thierry.raynal@educagri.fr**	LEGTA Saint Lô There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81	La Bachellerie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél : 07.87.00.78.18	- Mutations - Suppléant CNEA - Relations SNETAP - CAP des PCEA - Page Agri du site internet - Corpo
DELSARD Aurélie **aurelie.delsard@educagri.fr**	LEGTA Bourges Le Sollier CS 18 18570 LE SUBDRAY		- Pédagogie - Compte-rendu du secteur agriculture
Laurence au Secrétariat **agriculture@snepfsu.net**		SNEP, 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.18	- Secrétariat Secteur Agriculture

EPS et société
UN CENTRE FAIT POUR VOUS ?

Je suis syndiqué-e, pourquoi adhérer à EPS et Société ?

Le SNEP a fait le choix d'envoyer à tous ses syndiqué-es la revue ContrePied qui est le produit phare de l'activité du Centre EPS et Société. Dès lors, pourquoi proposer une adhésion qui permet de recevoir justement cette revue ?

L'adhésion, dont la somme est très modique (à partir de 10€) est d'abord un soutien financier non négligeable. Pour fonctionner, le Centre doit avoir un fonds solide car la fabrication de la revue n'est pas gratuite, ne serait-ce que les frais de déplacements qui sont devenus élevés comme pour tout le monde. Adhérer, c'est permettre au Centre d'exister, tout simplement.

L'adhésion, c'est aussi un soutien moral à l'entreprise qui a commencé il y a 20 ans, créer un lieu de débats ouverts et une revue professionnelle qui parlent des pratiques mais aussi des idées qui agitent une profession. À une période où le débat est confisqué, voire interdit, sur les enjeux d'apprentissage, sur les finalités, sur les contenus d'enseignement, et plus globalement sur les politiques scolaires, avoir un lieu où l'on peut penser différemment, c'est un luxe que votre adhésion peut payer…

Le quotidien des enseignants d'EPS, c'est le cours d'EPS, une classe, un prof, une APSA. C'est cette idée somme toute basique qu'il faut continuer à défendre. De là naissent (ou pas) les apprentissages qui sont la raison d'être de l'école. Défendre signifie souvent comprendre ce qu'il s'y passe, et faire des propositions pour améliorer les pratiques, en étant mieux outillé. C'est le projet du Centre auquel nous vous demandons d'apporter votre soutien, en adhérant.

Adhérer, c'est peut-être un détail pour vous, mais pour nous ça veut dire beaucoup !

2 possibilités pour Adhérer

En ligne *(paypal)* sur notre site

Par chèque *(à l'ordre de EPS et Société)*, remplir le bon ci-contre ou le télécharger sur le site accompagné de votre règlement au CENTRE EPS ET SOCIETE, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Une mine d'infos et de téléchargements gratuits

Je soutiens !

Donne droit aux ContrePied de l'année en cours

☐ Je suis syndiqué-e au SNEP,
☐ Je verse la somme de 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser, _____

☐ Je ne suis pas syndiqué-e au SNEP,
☐ Je verse la somme de 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser, _____

Nom, ... Prénom, ...

Mél, ...

Adresse postale, ...

.....

Syndicalisation 2018-2019

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	
Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐
Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Adresse complète	
Mail	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	

Situation professionnelle			
Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
Code établissement			
Nom			
Adresse complète			
Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Situation administrative (entourez ci-dessous)			
TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
Disponibilité	Congès (parental...)		

Bulletins

Envoi des bulletins SNEP-FSU
- ☐ Version papier
  - ☐ *Adresse personnelle*
  - ☐ *Adresse établissement*
- ☐ Version électronique

Envoi du bulletin FSU ("POUR")
- ☐ Version papier
  - ☐ *Adresse personnelle*
  - ☐ *Adresse établissement*
- ☐ Version électronique

Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les artciles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle ⇩	Catégorie/échelon 1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				

Entourez votre catégorie professionnelle ⇩	Catégorie/échelon 1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €			
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €

Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Autre contractuel (CDD)	30 €
Congé de formation	102 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)

Inférieur à 1001 € → Groupe 1	**51 €**	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	**94 €**	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	**148 €**
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	**68 €**	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	**103 €**	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	**160 €**
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	**83 €**	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	**117 €**	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	**168 €**
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	**134 €**		

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site http://www.snepfsu.net

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom
Prénom
Adresse
Compl. d'adresse
CP - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI ➔

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.